

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 JUILLET 1885.

Crédits supplémentaires, régularisations et transferts aux Budgets
des exercices 1884 et 1885 ⁽¹⁾.

Bruxelles, le 17 juillet 1885.

*A Monsieur le Président de la section centrale chargée de l'examen du projet
de loi de crédits supplémentaires au Budget de l'exercice 1884.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser un amendement au projet de loi de crédits supplémentaires déposé dans la séance du 24 juin dernier, document n° 166.

Cet amendement, qui est justifié dans la note ci-jointe, a pour effet d'augmenter de 4,400 francs les crédits sollicités par le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique et de porter à 2,157,247 47 c^{ts} le montant des crédits supplémentaires à l'exercice 1884.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 166.
Rapport, n° 198.

NOTE.

Lorsque la suppression du Ministère de l'Instruction publique a été décrétée ainsi que l'adjonction des différents services de cette administration au Département de l'Intérieur, diverses branches de services ont été détachées de ce dernier Ministère pour former celui de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, et une répartition de certains crédits a dû être faite selon les besoins présumés, entre les Budgets de l'exercice 1884.

C'est ainsi que pour ce qui concerne le premier terme des pensions civiles à liquider, il n'est resté au Budget du Ministère de l'Intérieur qu'une somme de 2,800 francs, le restant du crédit étant passé au Budget du Département de l'Agriculture. Cette somme a été augmentée de celle de 16,000 francs transférée du Budget de l'Instruction publique à celui de l'Intérieur, de sorte que le total du crédit était de 18,800 francs.

Mais cette somme est insuffisante pour couvrir les premiers termes de toutes les pensions accordées en 1884, et il reste encore à liquider les arriérés indiqués ci-après :

Guillaume, professeur à l'Athénée royal de Liège.	fr.	141	25
Focroulle, id. audit Athénée		909	»
Gérard, id. au même établissement		1,250	»
Fleury, id. à l'Athénée précité		1,125	»
Allard, id. au Collège royal de Thuin		38	50
Heusschen, id. à l'Athénée royal de Charleroi.		700	»
Swellen, économe à l'École normale primaire pour garçons à Gand		225	»
SOIT ENSEMBLE.		fr.	4,338 75

en chiffres ronds 4,400 francs.

Telles sont les causes pour lesquelles un crédit supplémentaire doit être sollicité de la Législature.